

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1566

présenté par
Mme Riotton

ARTICLE PREMIER

À la cinquième phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« fabricant »

le mot :

« producteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.